Rapport de la commission ad'hoc concernant

Le préavis N° 2024-05
relatif à

Une demande de crédit d'investissement de CHF 64'400.- pour la réalisation des zones 30km/h dans le village

La commission s'est réunie en date du 28 mai à la maison de commune en présence Monsieur Christian Jaquier municipal responsable du projet, lequel a répondu à satisfaction aux questions de la commission.

La commission s'est penchée sur le préavis en abordant le sujet d'un point de vue de sa pertinence, de sa réalisation et de son investissement.

D'après les données collectées par le radar pédagogique et communiquées au bureau d'étude, il apparaît clairement que les secteurs désignés pour être des zones limitées à 30 km/h favoriseront une réduction notable de la vitesse de circulation des usagers. En effet cette analyse démontre que la mise en place de ces limitations de vitesse sera efficace pour diminuer la vitesse moyenne des véhicules dans les zones concernées.

La commission a passé les différents secteurs en revue et certains ont suscité des analyses plus approfondies notamment :

La partie côté rte de Lausanne du chemin de la Louye et le Chemin Pré du banc

Ces deux secteurs ne peuvent pas être mis en zone 30 km/h car ils ne sont pas adjacents à des zones suffisamment bâties selon le rapport de la DGMR.

Rue de l'ancien four sur la sortie de la route de Poliez-le-Grand

La suppression de la priorité de droite au profit d'un cédez le passage parait justifiée en raison du peu de visibilité qu'offre ce carrefour.

La municipalité a présenté à la commission deux devis et le montant demandé dans le préavis parait correct.

En conclusion, la commission a l'unanimité de ses membres invite le Conseil communal de Bottens à accepter le préavis 2024-05 soit :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement pour la réalisation des zones 30km/h dans le village ;
2. D'engager une dépense d'investissement de CHF 64'400.- ;
3. D'utiliser prioritairement les liquidités de la commune, à défaut de recourir à un emprunt bancaire.

Bottens, le 27.05.2024

Emilie Schmalz

Julien Ethenoz

Sébastien Bailly